



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOM :

Prénom :

VALIDATION
ACQUIS
des
EXPÉRIENCE
de l'

(Articles L. 6411-1 à L. 6423-3 du code du travail)

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

(Arrêté du 30 août 2021 modifié relatif au
diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social)

Diplôme visé

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Votre identité

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et commune :

Adresse mail :

Tél. :

Adresse professionnelle (facultative) :

Code postal et commune :

Adresse mail professionnelle :

SOMMAIRE

	Page
Déclaration sur l'honneur	4
PARTIE I : VOS MOTIVATIONS	6
PARTIE II : VOTRE PARCOURS	8
A - Votre parcours professionnel	8
B - Vos activités en dehors de celles exercées en milieu professionnel	9
PARTIE III : VOTRE PARCOURS DE FORMATION	10
A – Diplômes ou titres obtenus et AFGSU niveau 2	10
B – Formation continue	11
PARTIE IV : DESCRIPTION DE VOTRE EXPERIENCE ET DE VOS ACQUIS PROFESSIONNELS EN LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME	12
A – Expérience n°1	12
B– Expérience n°2	14
C – Expérience n°3	16
TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS	18
REFERENTIEL D'ACTIVITE DU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	19
NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT DU LIVRET DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	27

Déclaration sur l'honneur

Information sur les risques encourus en cas de fraude

L'administration se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations.

En cas de fausses déclarations, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et l'administration sera susceptible de dénoncer cette fraude au procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

“Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.” (Code pénal, art. 441-1)

“Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.” (Code pénal art. 441-6).

Sont également punissables :

- Le plagiat, qui consiste à intégrer dans son travail (copie, dossier...) l'intégralité ou des extraits d'une autre œuvre dont on n'est pas l'auteur, sans mention de la source, est une contrefaçon constitutive d'une fraude, en application des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle ;
- La substitution d'identité lors du déroulement des épreuves ;
- Tout faux et usage de faux d'un document délivré par l'administration (falsification de relevé de notes ou de diplôme, falsification de pièce d'identité...).
- La corruption ou tentative de corruption d'un agent de la fonction publique en vue d'obtenir des documents confidentiels. »

Cette liste n'est pas exhaustive.

Deux types de sanction peuvent vous être appliqués :

1. Les sanctions administratives

Selon l'article R.335-9 du code de l'éducation, « en cas de plagiat du dossier de validation, le ministère ou l'organisme certificateur peut, après que le candidat a été mis en mesure de présenter ses observations, refuser de délivrer ou retirer la certification ou les parties de certification attribuées par le jury. »

2. Les sanctions pénales

Toute fraude commise dans les examens qui a pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit (références : article L.331-3 du code de l'éducation et loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics).

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des informations relatives aux fraudes aux examens ;
- Attester que les situations décrites relèvent uniquement de ma pratique ou de mon expérience professionnelle ;

Fait à, le / /

Nom, prénom :

Signature :

PARTIE I : VOS MOTIVATIONS

Expliquez les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme (ou des blocs de compétences à acquérir dans le cadre d'une acquisition d'un ou plusieurs blocs de manière indépendante) par rapport à votre projet professionnel ou personnel.

(Suite de la rédaction : vos motivations)

PARTIE II : VOTRE PARCOURS

Cette partie vous permet de faire état de vos expériences en lien direct avec le diplôme.

A -Votre parcours en milieu professionnel

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, inscrivez chacun des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement.

Pour l'emploi ou les emplois les plus importants par rapport au diplôme d'accompagnant éducatif et social détaillez deux activités au moins réalisées dans chacun des blocs de compétences à valider

Période d'emploi	Emploi occupé (Indiquez la fonction exercée)	Temps plein / partiel (quotité)	Employeur (nom et adresse de la structure)	Activité principale de la structure	Eventuellement, service ou équipe d'affectation	Public concerné
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						

B - Vos activités en dehors de celles exercées en milieu professionnel

Vous présenterez les activités que vous avez éventuellement exercées ou celle(s) que vous exercez actuellement en dehors de celles exercées en milieu professionnel (éventuellement vos activités en tant qu'aidant).

Durée d'exercice	Activités exercées	Temps consacré (nombre d'heures / semaine, mois, année)	Nom et adresse de la structure	Activité principale de la structure	Public visé
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					

PARTIE III – VOTRE PARCOURS DE FORMATION

A - Diplômes ou titres obtenus à titre d'information et AGSU de niveau 2 (obligatoire) : (joindre les photocopies)

Il n'est pas obligatoire d'avoir un diplôme pour se présenter à la validation des acquis de l'expérience pour obtenir le DEAES.

Afin de se voir délivrer le diplôme, il faut détenir l'attestation du suivi de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU niveau 2) en cours de validité. Une photocopie de cette attestation peut être jointe au livret 2. Si au moment de la complétion du livret 2 le candidat ne détenait pas l'AFGSU de niveau 2, il pourra la transmettre aux services de la DREETS, au plus tard, le jour de l'entretien avec le jury.

Le candidat peut se voir dispenser d'un ou plusieurs blocs de compétences s'il est titulaire d'un des diplômes ou titres mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 modifié relatif au DEAES.

Diplômes/titres	Année d'obtention	Lieu d'obtention

B - Formation continue (à titre d'information)

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi des formations continues pour l'obtention du diplôme par la voie de la VAE. Il s'agit uniquement d'un élément d'information de votre parcours

Intitulé de la formation	Année ou période	Durée totale en heures	Organisme de formation ou formateur et lieu de formation	Objectifs et contenus de la formation <i>Indiquez si vous avez obtenu une attestation, un certificat ou un diplôme</i>

PARTIE IV : DESCRIPTION DE VOTRE EXPERIENCE ET DE VOS ACQUIS EN LIEN DIRECT AVEC LE DIPLÔME

A - EXPERIENCE N° 1

Relatez votre expérience

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

Précisez, à l'aide du tableau ci-dessous, **les activités** en lien direct avec le diplôme, que vous avez mises en œuvre au cours de cette expérience (reportez- vous au référentiel activité du diplôme)

S'agissant de la répartition de votre temps consacré à ces différentes activités, donnez des indications, mêmes approximatives, sur le temps consacré à chacune d'entre elles.

Principales activités ou tâches réalisées en lien direct avec le diplôme	Temps consacré, approximativement, à l'activité	Public concerné

- EXPERIENCE N° 2

Relatez votre expérience

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

Précisez, à l'aide du tableau ci-dessous, **les activités** en lien direct avec le diplôme, que vous avez mises en œuvre au cours de cette expérience (reportez-vous au référentiel activité du diplôme)

S'agissant de la répartition de votre temps consacré à ces différentes activités, donnez des indications, mêmes approximatives, sur le temps consacré à chacune d'entre elles.

Principales activités ou tâches réalisées en lien direct avec le diplôme	Temps consacré, approximativement à l'activité	Public concerné

C - EXPERIENCE N° 3

Relatez votre expérience

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

Précisez, à l'aide du tableau ci-dessous, **les activités** en lien direct avec le diplôme, que vous avez mises en œuvre au cours de cette expérience (reportez-vous au référentiel activité du diplôme)

S'agissant de la répartition de votre temps consacré à ces différentes activités, donnez des indications, mêmes approximatives, sur le temps consacré à chacune d'entre elles.

Principales activités ou tâches réalisées en lien direct avec le diplôme	Temps consacré, approximativement à l'activité	Public concerné

Ce document peut être dupliqué en tant que de besoins en fonction du nombre d'expériences professionnelles.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS

N°	Page de référence ¹	Nature du document
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

¹ Indiquez le numéro (ou les numéros) de page du présent livret à laquelle ce document se réfère.

REFERENTIEL D'ACTIVITE DU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Le contexte d'intervention

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Les fonctions de l'accompagnant éducatif et social

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.

Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Les principaux lieux d'intervention

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...), en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement

et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfant à caractère social (MECS) dans structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

Le référentiel d'activités

Thématique 1 : Le contexte d'intervention de l'AES
Prendre connaissance et appliquer les procédures et protocoles de la structure d'emploi
Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel
Contribuer aux évolutions du projet de la structure d'emploi
Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage qu'elle a choisi et l'équipe pluriprofessionnelle
Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet personnalisé en fonction des évolutions constatées au quotidien en coopération avec la personne, en fonction de son environnement et avec l'encadrement
Coordonner son action avec les autres intervenants auprès de la personne, les services sanitaires, sociaux et médico sociaux
Inscrire son intervention dans un cadre de travail d'équipe, y compris pluriprofessionnel et de réseau
Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles
Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation

Thématique n°2 : Lien avec l'équipe pluri-professionnelle et l'entourage de la personne
Contribuer aux échanges et à la concertation entre tous les professionnels qui interviennent auprès de la personne quel que soit le lieu d'intervention
Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet personnalisé à son responsable
Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques
Expliciter son action en y donnant du sens
Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires
Communiquer sur le quotidien de la personne avec sa famille et l'entourage qu'il a choisi
Etablir, si besoin, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités
Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs

Thématique n°3 : Hygiène, santé, sécurité de la personne
Aider, dans le respect de la réglementation et de la dignité de la personne, aux soins d'hygiène en fonction du degré d'autonomie ou du handicap
Prendre en compte le rythme biologique de la personne

Aider à la mobilité, au transfert et au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort
Aider, lorsqu'ils sont assimilés à des actes essentiels de la vie courante, à la prise alimentaire, la prise de médicaments, l'hydratation, la fonction respiration et aux fonctions d'élimination
Aider à l'habillage et au déshabillage
Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits
Observer, identifier tout état inhabituel de la personne et tout signe potentiellement révélateur d'un problème de santé, de détresse, d'isolement et, de douleur et tout risque de l'environnement
Informier l'encadrant et/ou les professionnels de santé et les aidants, de tout état inhabituel ou signes d'altération, de détresse, de douleur et de tout risque dans l'environnement de la personne accompagnée

Thématique 4 : Animation de la vie sociale et citoyenne
Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux
Favoriser, encourager, soutenir l'intégration en groupe dans le respect des choix et des besoins de la personne
Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi
Proposer, concevoir et mettre en œuvre des activités pour une personne ou un groupe et en assurer l'encadrement ou l'animation
Gérer des budgets d'activités
Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives
Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité par des actions concrètes perceptibles par la personne
Sensibiliser l'entourage aux difficultés de la personne accompagnée afin de prévenir des situations d'isolement ou de conflit

Thématique 5 : Maintien et/ou développement des capacités de la personne et réponse à ses besoins et attentes
Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
Ecouter et sécuriser la personne dans l'expression de ses attentes quelles que soient les circonstances
Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne accompagnée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne accompagnée et des évolutions constatées au quotidien
Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie et/ou la vie sociale et en prévenir la perte
Dialoguer et négocier, avec la personne, des modalités de mise en œuvre de l'intervention dans son cadre de vie
Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux attentes et aux besoins de la personne
Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne

Accompagner la personne dans la compréhension et l'application des consignes pour favoriser la réalisation d'activité et conforter son autonomie
Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés
Favoriser, faciliter la communication et l'expression verbale et non verbale
Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun

Thématique 6 : Aide et accompagnement dans la réalisation des actes de la vie courante

Aider la personne à l'aménagement et à l'appropriation de son espace personnel dans le respect de ses choix et de sa sécurité
Préparer, organiser et favoriser les déplacements de la personne dans son quotidien, à l'intérieur et à l'extérieur de son lieu de vie
Accompagner ou aider à la réalisation ou réaliser l'entretien du cadre de vie, du linge et des vêtements selon le lieu d'intervention
Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité
Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante
Aider au suivi du budget quotidien
Aider la personne dans les activités d'écriture, de lecture et d'éveil, de la vie quotidienne
Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives

Référentiel de compétences

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel
Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie
Repérer les potentialités de la personne
Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités
Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers
Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités
Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée
Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement
Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression
Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien
Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur
Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun
Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences
Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité

Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné

Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention

Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention

Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté

Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels

Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité

Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage

Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels

Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives

Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement

Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service

Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention

Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l'inclusion dans son environnement

Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque
Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels
Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions
Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface
Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux
Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne
Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé
Se questionner sur sa posture professionnelle
Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention
Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels
Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne
Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne
Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne
Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement
Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé
Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques
Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement
Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées
Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
Evaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation
Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Mode d'emploi pour compléter le livret de validation des acquis de l'expérience

Ce livret de validation des acquis de l'expérience doit permettre à un jury, qui en fera lecture et analyse, d'identifier les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises durant vos activités.

Le livret de validation des acquis de l'expérience vous permet de **décrire les activités les plus significatives** que vous réalisez ou avez réalisées et qui correspondent aux activités du référentiel professionnel et du référentiel de compétences du diplôme visé.

Il sert de support à l'entretien avec le jury.

La description détaillée de vos activités et du contexte dans lequel vous les exercez permettra d'informer le jury avant l'entretien, de vos aptitudes, compétences et connaissances.

A l'issue de l'entretien, le jury décidera de vous délivrer le diplôme dans son intégralité, ou seulement certains blocs de compétences qui le constituent, ou de ne pas vous le délivrer.

Comment choisir les activités les plus significatives que vous allez décrire et qui sont en rapport direct avec le diplôme que vous visez ?

En consultant attentivement le référentiel d'activités professionnelles du diplôme.

Quand vous aurez choisi les activités les plus représentatives, vous présenterez vos fonctions et le cadre de vos interventions.

A- Première étape - Appropriation du livret de validation des acquis de l'expérience et du référentiel professionnel

Lisez attentivement ce livret de validation des acquis de l'expérience, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel (activités et compétences) du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, vous pourrez alors :

- vous faire une représentation complète des activités susceptibles d'être mises en oeuvre par un accompagnant éducatif et social ;
- identifier les compétences du référentiel de compétences nécessaires pour mener à bien ces activités.

B -Deuxième étape - L'analyse de votre expérience

Procédez à une première analyse de votre expérience dans sa globalité, afin de repérer les expériences les plus éclairantes dont vous rendrez compte dans votre livret de validation des acquis de l'expérience. Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

Mettre à plat votre expérience

- Lister les différentes activités que vous avez exercés jusqu'à ce jour (peuvent être prise en compte les activités en tant qu'aidant) et qui vous semblent en lien direct avec le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- Listez vos expériences

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel activités, les expériences pertinentes au regard du diplôme.

C- Troisième étape - Constitution de votre livret de validation des acquis de l'expérience

Ce livret de validation des acquis de l'expérience comporte quatre parties.

1 - Vos motivations

L'expression de vos motivations doit permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix pour ce diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

2 – Votre parcours professionnel

Il s'agit de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

Il est important d'insister sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier).

Il s'agit de mettre en avant votre contribution dans le cadre d'activités menées collectivement.

Il vous faut choisir un mode de description chronologique. Il est recommandé de joindre à votre dossier des justificatifs afin d'éclairer le jury.

Le récapitulatif des justificatifs doit figurer dans le tableau des annexes.

Veillez impérativement au respect de l'anonymat des personnes évoquées.

3 - Votre parcours de formation

Vous devez le cas échéant fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s) et en fournissant les justificatifs nécessaires (copie de diplômes, titres, certifications).

Il conviendra également de fournir une copie de votre AFGSU niveau 2 (attestation à la formation aux gestes et soins d'urgence). En effet d'après l'article 14 de l'arrêté du 30 août relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, le diplôme est délivré aux candidats ayant acquis tous les blocs de compétences sous réserve de la détention de l'AFGSU de niveau 2.

4 - Description de votre expérience et de vos acquis professionnels en lien direct avec le diplôme

Respectez la forme initiale du dossier sa complétude et au besoin, insérez des feuilles supplémentaires

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- *Adopter une rédaction à la première personne du singulier*
- *Insistez sur votre implication personnelle*
- *Mettez en avant votre contribution personnelle dans le cadre d'activités menées collectivement*
- *Utilisez de préférence le temps présent : « je réalise », plutôt que « j'ai réalisé »*
- *Décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible (en ajoutant, le cas échéant, des pages libres au livret)*
- *Choisissez, à chaque fois que la situation s'y prête, un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité*

- *Évitez absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches qui ne permettent pas au jury la preuve des compétences acquises*

Attention : si les pièces à joindre sont rédigées dans une langue autre que le français, vous devrez faire procéder à leur traduction par un traducteur assermenté avant l'envoi de votre demande.